

Annexe complémentaire 4 – Avis du SDIS

Cette annexe retrace l'historique des échanges avec le SDIS 51 et présente les directives appliquées pour la modélisation du projet, comprenant les distances et cotes utiles pour observer le respect des recommandations du SDIS. Le plan est disponible en [Annexe 4](#).

Le SDIS du 51 a été contacté pendant la conception d'un projet photovoltaïque au sol. Les échanges ont été réalisés au téléphone.

Historique des échanges :

Le 21/10/2025 Orion Energies a contacté le SDIS du 51 afin d'obtenir son avis sur le plan envisagé pour le projet.

Le 23/10/2025 le SDIS du 51 a transmis ses recommandations générales pour la conception de centrales photovoltaïques, ne pouvant étudier le projet qu'au moment de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme.

Il a alors été convenu que pour le projet de moins de 1 MWc situé sur la parcelle ZC49 de la commune de Haussignémont :

- L'entrée sur le site se fera par le Nord via la route existante afin de faciliter l'accès aux engins du SDIS ;
- Une piste périphérique interne large de 3.5 m sera créée pour le service des secours, caractéristique aux vois d'engins ;
- Le rayon intérieur des tournants sera de 11 m minimum ;
 - o Un rayon intérieur de la piste périphérique externe est de 7 m : un espace de 7m de large a été prévu à cet endroit pour permettre aux engins de circuler librement
- Un portail d'une largeur de 7 m sera installé ;
- Une bâche incendie de 30 m³ sera installée ;
 - o Une aire d'aspiration sera prévue à côté de la bâche incendie, à l'extérieure du parc, pour les services de secours
- La pente sera inférieure à 15% ;
- L'entièreté du site sera clôturée.

Le terrain est plat et la voie permettant l'accès au site des engins de secours correspond aux caractéristiques d'une voie engins. La hauteur de passage est libre. Il n'y a pas de voie interne en impasse.